

le présent Comité et en le chargeant d'étudier les dispositions du projet de loi et de formuler ses recommandations. On ne devrait pas laisser entendre que nos délibérations ne porteront aucun fruit.

M. GREEN: Je ne vois pas ce qui peut m'empêcher de demander au Gouvernement s'il se propose de maintenir le principe de l'assurance en ce qui concerne le service militaire accompli au Canada. J'en ai le droit, je pense, et personne ne devrait s'offusquer de la chose. Je veux simplement connaître l'attitude du Gouvernement à cet égard; je veux également savoir si nous pouvons nous aventurer à formuler des recommandations et si elles amèneront le Gouvernement à modifier sa ligne de conduite. J'aimerais obtenir une réponse du ministre.

L'hon. M. MACKENZIE: Je me ferai un devoir de me rendre à votre désir.

M. MACDONALD: De tels propos ne font que saper la confiance que l'on doit avoir envers le Gouvernement, les comités et les députés. Je suis persuadé que les comités sont institués en toute bonne foi pour formuler des recommandations relatives aux questions qu'ils étudient, et que le Gouvernement donne suite à ces recommandations quand il juge la chose opportune. Je ne puis me résoudre à croire que les comités nommés par la Chambre des communes soient autant de trompe-l'œil et que le Gouvernement soit fermement résolu à ignorer leurs recommandations. Il me semble que nous pouvons en toute confiance compter que nos décisions seront prises en sérieuse considération, et que le Gouvernement y donnera suite s'il juge qu'elles servent les intérêts du pays.

M. GREEN: A mon avis, nos délibérations seraient beaucoup plus utiles s'il était bien entendu que nous avons le droit absolu de critiquer le Gouvernement si nous croyons qu'il a tort. S'il doit en résulter un ébranlement de la confiance que l'on doit avoir en lui, eh! bien, allons-y quand même, car quel que soit le parti et les hommes au pouvoir, le Gouvernement n'est pas infallible. Je suis convaincu qu'il s'est fourvoyé en adoptant une telle ligne de conduite, et que nous avons parfaitement le droit de protester de toutes nos forces. Je trouve mauvais que mon distingué collègue, M. Macdonald, mette en doute les motifs qui m'animent, ou m'incite, par des paroles doucereuses, à me montrer bon garçon, ce qui est tout à fait contraire à mes intentions. Je soutiens qu'il n'a pas le droit de prendre cette attitude-là.

Le VICE-PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous faire remarquer que M. Macdonald vous estimerait moins si vous vous montriez trop docile. Je ne veux pas de mots aigres-doux ici, et mon devoir de président m'oblige à intervenir. Je n'ai pas interprété les propos de M. Green comme exprimant un manque de confiance envers le Gouvernement. Il voulait savoir si, après que le Comité eut étudié l'article litigieux quant au fond, et fait certaines recommandations à son sujet, le Gouvernement en adopterait le principe ou serait en mesure de prendre la chose en considération. Je ne crois pas que l'on puisse traiter ses propos de critique inconsiderée.

M. MACDONALD: Je me permettrai de vous répondre qu'à mon sens on ne doit pas profiter des délibérations du Comité pour saper la confiance dont le gouvernement doit jouir. Soit dit sans vouloir offenser M. Green, s'il veut agir ainsi, qu'il le fasse à la Chambre des communes ou devant ses électeurs. Nous sommes, pour la plupart, des anciens combattants de la dernière guerre et notre objectif, en tant que membres du Comité, est d'établir une loi de pension assurant un traitement juste et équitable à tout le monde, abstraction faite de tout esprit de parti. Nous avons été chargés d'établir une loi de pension qui sera juste pour tous ceux qui servent durant la présente guerre. Voilà l'objectif unique vers lequel doivent tendre tous nos efforts.

M. GREEN: Cet objectif est aussi le mien.

L'hon. M. MACKENZIE: Me permettez-vous d'intervenir dans cette discussion? Si le Gouvernement n'avait pas eu l'intention d'améliorer la Loi de